



Troisième Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement

L'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de tenir une troisième Session extraordinaire consacrée au désarmement (SENUD III) au siège de l'Organisation à New York, du 31 mai au 25 juin 1988. Comme ce fut le cas des deux sessions précédentes, qui ont eu lieu respectivement en 1978 et 1982, il s'agit d'un événement international de haut relief auquel prendront part plusieurs chefs d'État et de gouvernement ainsi que des ministres des Affaires étrangères.

Le Canada attache une grande importance au succès de la SENUD III, en raison de l'intérêt qu'il porte au processus multilatéral de contrôle des armements et de désarmement et, en particulier, au rôle qu'y jouent les Nations Unies. Dans la poursuite de ses grands objectifs dans ce domaine, le Canada est d'avis que l'ONU peut et devrait renforcer et compléter les efforts de limitation des armements et de désarmement en cours au sein d'autres instances, y compris au niveau bilatéral.

Le Canada a participé à quatre réunions internationales préparatoires à la SENUD III, qui ont donné lieu à des échanges de vues et permis la mise au point de l'ordre du jour de la Session extraordinaire. Le Canada estime que celui-ci est raisonnablement concis, équilibré et prospectif et qu'il constitue somme toute un bon point de départ pour les travaux de la Session. Les participants n'ont cependant pas réussi à s'entendre sur des lignes directrices plus détaillées à l'égard de SENUD III.

La Session extraordinaire devra essentiellement :

- a) examiner et évaluer la situation internationale actuelle;
- b) évaluer l'application des décisions prises par la SENUD I et la SENUD II;
- c) examiner et adopter le Programme global de désarmement;
- d) évaluer les développements et les tendances intéressant le processus de désarmement, y compris dans leurs aspects qualitatifs et quantitatifs;
- e) examiner le rôle des Nations Unies dans le domaine du désarmement; et
- f) se pencher sur la relation entre le désarmement et le développement.

Le Canada a fait connaître l'an dernier au Secrétaire général des Nations Unies ses vues quant aux questions dont devrait être saisie la SENUD III. Celles-ci comprennent notamment : la recherche de moyens propres à encourager la poursuite de négociations constructives entre les superpuissances concernant la limitation et la réduction radicale des armes nucléaires ainsi que le renforcement de la stabilité stratégique; la reconnaissance du fait que les mesures de confiance contribuent de façon importante à créer un climat propice à la conclusion d'accords de contrôle des armements et de désarmement; l'importance de la transparence et du respect des engagements pour la réalisation et l'application d'accords effectifs de contrôle des armements, ainsi que du rôle que jouent à cet égard des mesures de vérification efficaces; l'intensification des efforts en vue du désarmement nucléaire et, notamment, d'une cessation des essais; le renforcement du régime global de non-prolifération nucléaire; la réduction des niveaux d'armements classiques en mettant tout particulièrement l'accent sur les approches régionales; la nécessité de conclure une convention sur les armes chimiques; la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique; et l'importance du désarmement et du développement en tant que processus distincts qui contribuent à la sécurité et dont ils bénéficient à la fois.

...Durant les réunions préparatoires comme dans ses consultations avec d'autres gouvernements, le Canada s'est attaché à faire valoir la nécessité d'aborder la SENUD III dans un esprit pragmatique et réaliste qui tienne compte de l'importance de trouver un terrain d'entente. Dans le cadre des préparatifs canadiens, il s'est tenu une réunion extraordinaire du Groupe consultatif sur le contrôle des armements et le désarmement, du 14 au 16 avril 1988. Cette réunion de deux jours, consacrée à la SENUD III et à l'approche canadienne, a permis aux membres du Groupe d'examiner de façon très détaillée les points clés de l'ordre du jour de la SENUD III et de formuler leurs priorités et leurs préférences quant aux objectifs canadiens. Ces suggestions ainsi que les propositions faites par le Groupe consultatif seront parmi les principaux éléments dont on tiendra compte lorsque viendra

le moment de décider des priorités du Canada pour la SENUD III.

Le Canada est d'avis que la SENUD III connaîtra du succès si, au lieu de s'attarder sur les échecs du passé, on examine plutôt dans un esprit constructif des mesures susceptibles de contribuer de façon concrète au processus de contrôle des armements et de désarmement. Une issue heureuse devrait renforcer la validité de l'approche pragmatique et graduelle adoptée à l'égard de ce processus et sans laquelle l'espoir d'accomplir des progrès réels serait bien mince.

Développements encouragés après la Conférence de Stockholm

Les dispositions du Document final de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 1987. Fruit de négociations entre les 35 États participants de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), le Document de Stockholm comporte un ensemble de dispositions conçues pour renforcer la confiance en accroissant la transparence des activités militaires menées en Europe. Au cours de leur première année d'application, ces dispositions ont permis par exemple, entre autres résultats, à des observateurs canadiens d'assister à des exercices militaires soviétiques, à des observateurs polonais d'avoir accès à des exercices américains en RFA et à une équipe britannique d'effectuer une inspection sur place en RDA.

Instituée par la Réunion de suivi de Madrid de la CSCE, la Conférence de Stockholm était une conférence diplomatique à part entière, sans limitation de durée et dotée d'un mandat de négociation bien précis. Elle a en fait duré deux ans, de janvier 1984 à septembre 1986. Son objectif était « d'entreprendre, par étapes, de nouvelles actions, efficaces et concrètes, propres à faire progresser l'œuvre de renforcement de la confiance et de la sécurité et à parvenir au désarmement, de manière à donner effet et expression au devoir qu'ont les États de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans leurs relations mutuelles ». La Conférence de Stockholm devait ainsi amorcer